

2019-1389
2019-04-29

Nolo™ BB Concentré

INSECTICIDE

SUSPENSION

**POUR LA FABRICATION, LA PREPARATION OU LE
RECONDITIONEMENT**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

**EMPÊCHER L'ACCÈS AU PERSONNEL NON AUTORISÉ
RISQUE DE SENSIBILITÉ**

GARANTIE : *Nosema (Paranosema) locustae Canning*.....minimum de 1.0×10^{10} spores/ml

**N° D'HOMOLOGATION 29196 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES**

CONTENU NET

M&R Durango, Inc.

120 Clover Drive

Bayfield, CO 81122

US/Canada : 800-526-4075

MODE D'EMPLOI : Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un insecticide homologué en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

PRÉCAUTIONS : EMPÊCHER L'ACCÈS AU PERSONNEL NON AUTORISÉ

Sensibilisant potentiel. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhalier les vapeurs ou les embruns de pulvérisation. Porter en tout temps, lors de la manipulation, du mélange, du chargement et de l'application et pendant toutes les activités de nettoyage et de réparation du produit, une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables, des lunettes protectrices et un respirateur approuvé par NIOSH (avec tout filtre N95, P-95, R-95 ou HE) pour produits biologiques. Suite à la manipulation du produit, se laver à fond avec du savon et de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et nettoyer avant leur réutilisation.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

NE PAS contaminer les approvisionnements en eau d'irrigation ou potable ainsi que les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau/les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation quand on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique

Entreposage : Entreposer le produit dans le contenant originel à -23°C

Décontamination et Élimination

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi Sur les Produits Antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service. +))